

Liste de contrôle

La présente liste de contrôle vous aidera à répondre à la demande de vérification de conformité à la [Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario](#). Veuillez transmettre les documents demandés par courriel à l'adresse aoda.compliance@ontario.ca et mentionner le numéro de référence P2 dans l'objet du courriel. Dans la dernière colonne du tableau ci-dessous, veuillez indiquer clairement les pages et sections de vos documents où il est possible d'examiner la conformité aux exigences.

Si votre organisation **n'a pas** construit ou réaménagé l'une des aires mentionnées dans le présent document, veuillez répondre par courriel que la conformité aux [normes pour la conception des espaces publics](#) (NCEP) ne s'applique pas.

- Pour les organisations désignées du secteur public depuis le 1^{er} janvier 2016.
- Pour les entreprises ou les organisations à but non lucratif (comptant au moins 50 employés) depuis le 1^{er} janvier 2017.

[Un guide de référence](#) est accessible sur l'évaluation de l'applicabilité des NCEP.

Exigences réglementaires	Exemples de documents qui peuvent être fournis	Ressources et références	Nom du document portant sur l'exigence et pages de référence du contenu pertinent
1. Politiques en matière d'accessibilité Voir le paragraphe 3(1) des NAI	Copie des politiques en matière d'accessibilité de votre organisation, y compris toutes les exigences applicables en vertu des Normes d'accessibilité intégrées (NAI).	Exemple de politique en matière d'accessibilité	
2. Plan d'accessibilité pluriannuel Voir le paragraphe 4(1) des NAI	Copie du plan d'accessibilité pluriannuel de votre organisation décrivant votre stratégie pour prévenir et supprimer les obstacles et satisfaire aux exigences découlant des NAI. Copie du plan d'accessibilité conjoint, le cas échéant.	Exemple de gabarit de plan pluriannuel	

Exigences réglementaires	Exemples de documents qui peuvent être fournis	Ressources et références	Nom du document portant sur l'exigence et pages de référence du contenu pertinent
	Lien vers le site Web où les documents sont affichés.		

Exigences réglementaires	Exemples de documents qui peuvent être fournis	Ressources et références	Nom du document portant sur l'exigence et pages de référence du contenu pertinent
<p>3. Formation</p> <p>Voir les paragraphes 7(1-4) des NAI</p>	<p>Copie de la politique de formation de votre organisation sur les exigences découlant des NAI.</p>	<p><u>Comment former votre personnel au sujet de l'accessibilité</u></p> <p><u>Modules de formation gratuits sur l'accessibilité</u></p> <p><u>Formation sur le Code des droits de la personne de l'Ontario</u></p> <p><u>Liste de contrôle pour les exigences de formation en matière d'accessibilité</u></p>	
<p>4. Rétroaction accessible</p> <p>Voir les paragraphes 11(1-2) des NAI</p>	<p>Copie de la politique en matière de rétroaction accessible de votre organisation, exigée aux termes des NAI.</p> <p>Preuve que le public a été informé de la possibilité d'obtenir de la rétroaction accessible et des formats alternatifs sur demande, y compris un lien vers un site Web public destiné à la rétroaction, si nécessaire.</p>	<p><u>Comment rendre l'information accessible</u></p>	

Exigences réglementaires	Exemples de documents qui peuvent être fournis	Ressources et références	Nom du document portant sur l'exigence et pages de référence du contenu pertinent
<p>5. Renseignements sur les mesures ou plans d'urgence ou la sécurité publique</p> <p>Voir le paragraphe 13(1) des NAI</p>	<p>Copie des politiques de l'organisation indiquant que celle-ci fournit des renseignements sur les mesures, les plans d'urgence ou la sécurité publique dans un format accessible sur demande (inclure le lien vers un site Web public si nécessaire).</p> <p>Cela ne s'applique que si votre organisation collige ces renseignements et les met à la disposition du public. Si cette exigence ne s'applique pas, indiquez-le clairement dans votre réponse.</p>	<p><u>Comment rendre l'information accessible</u></p>	
<p>6. Rapports de conformité sur l'accessibilité</p> <p>Voir le paragraphe 14(2) de la LAPHO</p>	<p>Document ou résumé décrivant la manière dont votre organisation met les rapports de conformité sur l'accessibilité à la disposition du public.</p> <p>Avis public comprenant un lien vers le site Web ou une photo informant du lieu d'accès aux rapports par le public.</p>		

Exigences réglementaires	Exemples de documents qui peuvent être fournis	Ressources et références	Nom du document portant sur l'exigence et pages de référence du contenu pertinent
<p>7. Sentiers récréatifs, consultation</p> <p>Voir les paragraphes 80.8(1-2) des NAI</p>	<p>Précisez si votre organisation a construit de nouveaux sentiers récréatifs.</p> <p>Si ce n'est pas le cas, ces exigences ne s'appliquent pas. Veuillez l'indiquer dans votre réponse par courriel.</p> <p>Notes tirées de la consultation du public, des personnes handicapées et du comité consultatif municipal sur l'accessibilité (si la population de la municipalité compte au moins 10 000 habitants).</p> <p>Par exemple, les notes de réunion, les procès-verbaux et les rapports de consultation.</p>	<p>Comment rendre les espaces publics accessibles : Comment rendre les espaces publics accessibles ontario.ca</p> <p>Guide relatif au règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées (pages 310-311 sur 423)</p> <p>Guide pour l'engagement accessible du public (omssa.com)</p>	

Exigences réglementaires	Exemples de documents qui peuvent être fournis	Ressources et références	Nom du document portant sur l'exigence et pages de référence du contenu pertinent
<p>8. Sentiers récréatifs, signalisation et médias</p> <p>Voir les paragraphes 80.9(2,3) des NAI</p>	<p>Preuves visuelles de la signalisation, telles que des vidéos et des photos, et des copies des médias (site Web du parc ou brochures) ainsi que des documents et des renseignements démontrant le respect de cette exigence.</p>	<p>Comment rendre les espaces publics accessibles : Comment rendre les espaces publics accessibles ontario.ca</p> <p><u>Guide relatif au règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées (page 313 sur 423)</u></p> <p>Guide technique illustré de la norme d'accessibilité dans la conception des espaces publics (en anglais seulement) : 2.2.1 Sentiers récréatifs, dispositions générales (gaates.org)</p>	

<p>9. Aires de restauration et aires de jeu extérieures destinées à l'usage du public</p> <p>Voir les articles 80.17, 80.19 et 80.20 des NAI</p>	<p>Indiquez si votre organisation a construit de nouvelles aires de restauration et de jeu extérieures destinées à l'usage du public (conformément aux dates indiquées dans le haut du document).</p> <p>Si ce n'est pas le cas, ces exigences ne s'appliquent pas. Veuillez l'indiquer dans votre réponse par courriel.</p> <p>Preuves visuelles des aires de restauration et de jeu destinées à l'usage du public, telles que des photos ou des vidéos, y compris les mesures si nécessaire.</p> <p>Plans de conception des aires de restauration comprenant les mesures et l'aménagement (dégagement pour les genoux et les orteils, surface au sol, espace libre au sol).</p> <p>Notes concernant les aires de jeu tirées de la consultation du public, des personnes handicapées et du comité consultatif municipal sur l'accessibilité (si la population de la municipalité compte au moins 10 000 habitants) sur les besoins des enfants et des fournisseurs de soins ayant divers handicaps. Par exemple, les notes de réunion, les procès-verbaux et les rapports de consultation.</p> <p>Plans de conception, résumés et description des aires de jeu extérieures donnant les mesures pour inclure les caractéristiques</p>	<p>Comment rendre les espaces publics accessibles : Comment rendre les espaces publics accessibles ontario.ca</p> <p>Guide relatif au règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées (pages 337-344 sur 423)</p> <p>Guide technique illustré de la norme d'accessibilité dans la conception des espaces publics (en anglais seulement) :</p> <p>2.4 Aires de restauration extérieures destinées à l'usage du public (gaates.org)</p> <p>2.5 Aires de jeu extérieures (gaates.org)</p> <p>Guide pour l'engagement accessible du public (omssa.com)</p>	
---	--	--	--

Exigences réglementaires	Exemples de documents qui peuvent être fournis	Ressources et références	Nom du document portant sur l'exigence et pages de référence du contenu pertinent
	d'accessibilité, la surface du sol et un dégagement suffisant.		

Exigences réglementaires	Exemples de documents qui peuvent être fournis	Ressources et références	Nom du document portant sur l'exigence et pages de référence du contenu pertinent
<p>10. Voies de déplacement extérieures, signaux pour piétons et aires de repos</p> <p>Voir les paragraphes 80.28(1-4) et l'article 80.29 des NAI</p>	<p>Indiquez si votre organisation a construit de nouvelles voies de déplacement extérieures (conformément aux dates indiquées dans le haut du document).</p> <p>Si ce n'est pas le cas, ces exigences ne s'appliquent pas. Veuillez l'indiquer dans votre réponse par courriel.</p> <p>Preuves visuelles, telles que des photos ou des vidéos donnant des mesures, des voies de déplacement extérieures, y compris des signaux pour piétons.</p> <p>Plans de conception de la voie comprenant les mesures et l'aménagement.</p> <p>Notes tirées de la consultation du public, des personnes handicapées et du comité consultatif municipal sur l'accessibilité (si la population de la municipalité compte au moins 10 000 habitants) sur la conception et l'emplacement des aires de repos. Par exemple, les notes de réunion, les procès-verbaux et les rapports de consultation.</p>	<p>Comment rendre les espaces publics accessibles : Comment rendre les espaces publics accessibles ontario.ca</p> <p>Guide relatif au règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées (pages 337-384 sur 423)</p> <p>Guide technique illustré de la norme d'accessibilité dans la conception des espaces publics (en anglais seulement) :</p> <p>2.1.7 Signaux pour piétons accessibles aux intersections (gaates.org)</p> <p>2.1.4 Aires de repos (gaates.org)</p> <p>Guide pour l'engagement accessible du public (omssa.com)</p>	

Exigences réglementaires	Exemples de documents qui peuvent être fournis	Ressources et références	Nom du document portant sur l'exigence et pages de référence du contenu pertinent
<p>11. Installations de stationnement hors voirie, nombre minimal et type de places de stationnement accessibles</p> <p>Voir les paragraphes 80.36(1-2) des NAI</p>	<p>Indiquez si votre organisation a construit de nouvelles places de stationnement hors voirie (conformément aux dates indiquées dans le haut du document).</p> <p>Si ce n'est pas le cas, ces exigences ne s'appliquent pas. Veuillez l'indiquer dans votre réponse par courriel.</p> <p>Preuves visuelles, telles que des photos ou des vidéos des places de stationnement, des plans de conception et des documents contenant des renseignements sur le nombre de places.</p> <p>(Par exemple, le nombre de places de stationnement de type A et de type B, le nombre total de places de stationnement et le nombre de places destinées aux personnes handicapées, le nombre d'installations de stationnement hors voirie, etc.)</p>	<p>Comment rendre les espaces publics accessibles : Comment rendre les espaces publics accessibles ontario.ca</p> <p>Guide relatif au règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées (pages 398-402 sur 423)</p> <p>Guide technique illustré de la norme d'accessibilité dans la conception des espaces publics (en anglais seulement) : 2.6.2 Nombre et emplacement requis des places de stationnement accessibles (gaates.org)</p>	

<p>12. Comptoirs de service, guides de file d'attente fixes et aires d'attente</p> <p>Voir les paragraphes 80.41(1-2), l'article 80.42 et le paragraphe 80.43(1) des NAI</p> <p>Les comptoirs de service désignent les caisses, les bureaux de réception ou de conciergerie et les kiosques d'information. Cette exigence s'applique autant aux comptoirs situés à l'intérieur qu'à l'extérieur.</p> <p>Les guides de file d'attente fixes servent à organiser les longues files d'attente des services à la clientèle. Cette exigence ne s'applique que si les guides de file d'attente sont fixés au sol, à l'intérieur comme à l'extérieur. Elle ne s'applique pas aux guides temporaires, tels que les panneaux et les cordons amovibles.</p> <p>Les aires d'attente dotées de sièges fixes doivent inclure des places destinées aux personnes utilisant des dispositifs de mobilité, tels que des fauteuils roulants. Cette exigence ne s'applique que si les sièges sont fixés au sol.</p>	<p>Précisez si votre organisation a construit de nouveaux comptoirs de service, de nouveaux guides de file d'attente fixes ou si elle a réaménagé de nouvelles aires d'attente dotées de sièges fixes (conformément aux dates indiquées dans le haut du document).</p> <p>Si ce n'est pas le cas, ces exigences ne s'appliquent pas. Veuillez l'indiquer dans votre réponse par courriel.</p> <p>Preuves visuelles, telles que des photos ou des vidéos, donnant des mesures qui incluent et décrivent les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comptoirs de service accessibles et zone environnante • Aire de la file d'attente • Aire d'attente <p>Plans de conception comprenant les mesures et l'aménagement. Les exemples incluent ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conception de l'aire du comptoir de service, mesures du comptoir et de l'espace entre les genoux et le sol. • Largeur et espace au sol suffisants pour les dispositifs et les appareils d'aide à la mobilité ainsi que pour les personnes qui utilisent des cannes; plan de l'aire. • Nombre total de sièges, nombre de sièges qui sont accessibles. 	<p>Comment rendre les espaces publics accessibles : Comment rendre les espaces publics accessibles ontario.ca</p> <p>Guide relatif au règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées (pages 411-420 sur 423)</p> <p>Guide technique illustré de la norme d'accessibilité dans la conception des espaces publics (en anglais seulement) : 2.7 Obtention de services dans les espaces publics (gaates.org)</p>	
---	---	--	--

Exigences réglementaires	Exemples de documents qui peuvent être fournis	Ressources et références	Nom du document portant sur l'exigence et pages de référence du contenu pertinent
	Documents qui contiennent des renseignements démontrant le respect de ces exigences par l'organisation.		